

Le 21 janvier 2019

Tenue de l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro URB-18-12-123

19h35 : La présente assemblée publique de consultation a été tenue. Personne ne s'est présenté pour cette procédure.

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé, tenue ce 21 janvier 2019 à 19 h 30 au lieu ordinaire des délibérations, 12, rue Déry à Cap-Santé et ce, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* pour la province de Québec.

Sont présents M. le maire Michel Blackburn ainsi que les membres du conseil des districts numéros :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| 1- Mme Nathalie Naud | 4- Mme Jeanne Noreau |
| 2- M. Martin Jacobs | 5- M. François Trottier |
| 3- M. Mario Denis | 6- M. Michel Bertrand |

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Michel Blackburn, maire.

Le fonctionnaire désigné à l'urbanisme est également présent.

(19-01-16) Ordre du jour

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller Mario Denis
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté lors de la convocation du 18 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-01-17) Adoption du 2^e projet de règlement numéro URB-18-12-123 modifiant le règlement de zonage numéro 14-204 afin d'agrandir la zone mixte M-7 à même une partie de la zone résidentielle Rb-17

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 14-204 est entré en vigueur le 23 juin 2014 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone mixte M-7 à même une partie de la zone résidentielle Rb-17;

ATTENDU QUE cette modification vise à attribuer une vocation mixte à deux propriétés résidentielles situées sur la route 138 de façon à bonifier le potentiel commercial le long de cet important axe routier;

ATTENDU QUE cette modification est compatible avec les orientations du plan d'urbanisme à l'effet que les commerces et services soient privilégiés le long de la route 138, en mixité avec les activités résidentielles et en s'assurant d'une cohabitation harmonieuse des usages.;

ATTENDU QUE cette modification est recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 17 décembre 2018;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 17 décembre 2018;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 21 janvier 2019, précédemment à l'adoption du présent règlement;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture,

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michel Bertrand
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le 2e projet de règlement numéro URB-18-12-123 modifiant le règlement de zonage numéro 14-204.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

(19-01-18) Levée de la séance à 19h40

**PROPOSÉ PAR M. le conseiller François Trottier
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Michel Blackburn, maire

Kevin Reid, fonctionnaire
désigné à l'urbanisme